Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Septembre 1899. No. 43.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ere insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserees au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prie de s'adresser a M. le Directeur de l'agence generale de publicité, 5 Rue Daunot à Alfortville, près Paris (Seine) qui a seule le Monopole et la responsabilite exclusive des annonces.

# LE MANITOBA



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



## ITINERAIRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE

17 septembre : à Morden, où aura lieu la bénédiction de la nouvelle église pour les Allemands.

21 sept. : départ pour Edmonton. Le 25, fêtes jubilaires de sacerdoce du T. Rév. P. Lacombe, O.M.I.

1er octobre : au Portage-la-Prairie—Visite pastorale.

7 oct.: départ pour Fort Ellice.

8 oct.: bénédiction d'une nouvelle église en pierre au Fort Ellice.

16 oct. : départ pour Saint-Malo—Confirmation.

17 oct. : départ pour Saint-Pierre-Jolys—Confirmation.

18 oct.: bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Pierre-Jolys—départ pour Saint-Adolphe.

19 oct. : départ pour Saint-Hyacinthe (Lasalle).

26 oct. : départ pour Saint-Alphonse—Confirmation.

28 oct. : Ordination à N. D. de Lourdes.

29 oct. : à Treherne—bénédiction d'une cloche.

4 novembre: départ pour Saint-Joseph.

5 nov. : confirmation à Saint-Joseph. Fin de la visite pastorale.

21 nov. : à l'Académie Sainte-Marie, 25e anniversaire de l'arrivée des Révérendes Sœurs des saints noms de Jésus et Marie à Winnipeg.

## Notes Diverses

MM Dillon et Redmond, deux chefs distingués des Irlannais au parlement britannique visiteront le Canada en octobre.

×

Le major Girouard, le Canadien-français qui s'est tant distingué en Afrique au cours des dernières années, vient d'être l'objet d'une belle démonstration à Montréal, sa ville natale.

×

Les repésentants du collège de Saint-Boniface au conseil de l'Université de Manitoba pour l'année académique de 1899-1900 sont : Les RR. PP. Drummond et Blain, S. J., le R. M. Cherrier, l'hon. juge Dubuc, Son Honneur le juge Prendergast, le docteur J. K. Barret et M. F. W. Russell; représentant au bureau des études: M. Cherrier et le R. P. Drummond. L'hon juge Dubuc a été à l'unanimité réélu vice-chancelier de l'Université.

## AIDONS-NOUS

Sous ce titre, la "Presse" fait des remarques fort utiles et pleines d'à-propos.

C'est au sujet des affaires de la Banque Jacques Cartier que la "Presse" parle ainsi. Elle engage ses déposants à l'aider à traverser la crise où l'a jetée une panique irréfléchie. Mais à cette occasion elle fait entendre aux Canadiens-français des vérités dont ceux-ci ne pourraient trop tôt prendre conseil." "Aidons-nous" dit-elle." "Ce qui fait la force d'un groupe national, même au milieu d'éléments étrangers, c'est l'aide l'aide mutuelle que se donnent les membres de ce groupe. Voyez, partout où ils vont s'établir, comment procèdent les Ecossais et les Allemands. Dans chaque pays où existe un groupe de l'une de ces nationalités, il s'établit, sans qu'il soit besoin d'une organisation formelle, comme une espèce de franc-maçonnerie, qui oblige tous les membres d'un groupe à s'entr'aider de leur protection, de leur influence, de leurs conseils et au besoin de leurs capitaux.

"Il n'y a guère que chez les Canadiens-français que cette forme pratique du patriotisme n'existe pas. Nous en trouvons la preuve dans la crise que subit en ce moment la banque Jacques Cartier."

Cette preuve, on pourrait la trouver en beaucoup d'autres choses.



## LA JOURNÉE DE LÉON XIII

On mande de Rome, 27 juillet:

La santé du Pape, malgré le poids de 90 ans, continue à être excellente. Un Prélat de son intimité, à propos de la mort du cardinal Mertel qui avait 94 ans, lui disait dernièrement, en lui en faisant le souhait, qu'à l'intar de Clément XI, le jour viendrait où il pourrait aussi faire frapper une médaille avec cette incription, adressée aux cardinaux : "Non vos elegisti me, sed ego vos." c'est-à-dire : "Ce n'est pas vous qui m'avez élu, mais c'est moi qui vous ai élus.

Le Sacré Collège ne renferme plus que quatre membres de nomination antérieure au pontificat de Léon XIII ; de sorte que les autres n'ont pas pris part à à son élection. Ces quatre survivants sont : les cardinaux Parrocchi, vicaire du Pape pour le diocèse de Rome, Ledochowski, préfet de propagande, Canossa, évêque de Vérone et Oreglia, doyen du Sacré Collège. Les deux premiers sont bien portants actuellement ; il n'en est pas de même des deux autres et surtout du cardinal Oreglia, fort malade.

Tous ceux qui approchent le Souverain Pontife ne trouvent nullement osés les pronostics de longévité publiés en juin dernier par le docteur Lapponi, médecin de Léon XIII, dans le journal latin "Vox Urbis."

***

A vrai dire le régime que suit Léon XIII et qui lui est imposé par les médecins, un peu malgré lui, la vie retirée qu'il mène dans son immense palais et ses jardins, contribuent à maintenir ses jours. Lui-même convient que ce genre d'existence contribue à le maintenir sain et robuste.

***

Le Saint Père est très matinal; il dort peu et d'un seul somme. Levé avant six heures, il dit sa messe dans sa chapelle, prend ensuite un café au lait avec un petit pain. Durant les grandes chaleurs actuelles, il ne descend pas au jardin et reste dans sa bibliothèque où règne une température égale ; la pièce est vaste et les murs épais. A 9 heures commencent les audiences se rapportant à la haute administration de l'Eglise.

A des jours fixés, les représentants des Congrégations viennent faire leurs rapports et demander la signature papale. Ces sortes d'audiences n'ont pas lieu le jeudi ni le dimanche. Seul, le cardinal Rampolla est reçu chaque matin pour traiter des affaires de la secrétairerie d'Etat. A midi ont lieu les audiences des évêques et personnages qui en ont fait la demande. Elles se prolongent ordinairement jusqu'à une heure et demie. Alors, le Pape se met à table pour le second déjeuner ou plutôt le diner. Il est assez simple : un bouillon, un morceau de viande bouillie hachée, un légume, un plat de venaison ou un pigeon et des fruits. Tel est son ordinaire. Pendant son repas, qui dure un peu plus d'une demi-heure, il reçoit Mgr Mazzolini ou Mgr Angelini, ses deux secrétaires particuliers, avec lesquels il s'occupe d'affaires personnelles.

Personne ne peut prendre place à la table du Pape, à moins qu'il ait pour convive un empereur ou un roi ; alors la table, du côté du Pontife, est à un niveau un peu plus élevé. Lorsque le cardinal Pecci, son frère, venait le voir, ce qui avait lieu presque tous les jours à l'heure du repas, le cardinal s'asseyait sur une chaise adossée au mur et ne s'approchait pas de la table. Ainsi le veut l'étiquette Aucun luxe dans le couvert, en argenterie et en porcelaine. La table est servie par le chevalier Cintra, son fidèle valet de chambre, habillé de noir. Les plats sont apportés par les "scoppaltori segretti," valets habillés de rouge, qui font aussi le service de l'antichambre avec les "sediari," ceux qui portent le Pape dans sa chaise à porteurs. Ils sont au nombre de seize, avec le palefrenier ; jadis ils étaient vingt-cinq. En considération de la besogne, ils sont peu nombreux.

Le mode de recrutement de ce personnel de la Cour pontificale est singulier. Chaque cardinal, à son tour et quand il y a une vacance, a le droit de présenter au Pape un de ses propres domestiques comme "sediaro" ou palefrenier. Et le Pape donne en échange un pourboire de cent livres aux domestiques du cardinal qui a fait fait la présentation.

Après son exaltation au trône, Léon XIII, durant quelques années, fut un peu souffrant. Aussi, sur le conseil des médecins, se servit il de la chaise à porteurs pour descendre au jardin. On affirme que son valet de chambre, depuis plusieurs années déjà à son service, quand il vit la chaise la première fois, dit aux porteurs : "Je crois que vous n'aurez pas souvent à faire ce service ; jamais le Pape ne voudra se laisser porter." Le valet de chambre fut mauvais prophète ; à partir de ce moment, son maître s'en est toujours servi.

Après son diner, Léon XIII aime à rester seul jusque vers 5 heures ; il en profite pour faire sa sieste. Ensuite, jusqu'à huit heures, il s'occupe, avec Mgr Angelini, de sa correspondance privée. Il désire que le style en soit châtié et les mots bien appropriés ; sinon, il corrige et parfois fait recommencer le travail.

Le Pape tient beaucoup à s'occuper des détails de son administration financière ; quelquefois, on peut voir des chèques signés de sa main.

Quant vient le coucher du soleil, il se rend à sa chapelle privée, et, entouré de ses familiers, on récite le rosaire. La prière est suivie du repas du soir, encore plus simple que celui du matin Le repas terminé, on lui apporte les journaux, qu'il parcourt lui-même. Il se couche vers 11 heures, et à peu d'exceptions près, c'est la vie de tout prélat romain. Dans les congrégations, on ne travaille que de 9 heures du matin à 1½ de l'après midi. A 2 heures, tout bon romain dîne et aussitôt après fait sa sieste.

***

Détail caractérique : Léon XIII défend absolument qu'on entre dans sa chambre la nuit et de même aux heures du jour où il veut rester seul. On doit attendre qu'il vienne. Bien que des représentations lui aient été faites sur le danger que telle prescription présente, il n'en maintient pas moins ses ordres. La nuit, sa chambre est fermée et son valet de chambre en emporte la clef. Dans les moindres détails, on voit combien la volonté de Léon XIII est ferme malgré l'affaiblissant cumul des ans. Son écriture est large et haute, seulement sa main tremblante lui refuse d'écrire beaucoup. Doué d'une merveilleuse mémoire, il compose son travail dans sa pensée, ce qui lui permet de dicter tout d'une traite à ses secrétaire, sans faire trop de retouches. En général, il n'admet pas les conversations frivoles et inutiles, préférant le silence et le recueillement. Il prise l'intelligence. Très soucieux des intérêts de Saint-Siège, il est fort reconnaissant envers ceux qui l'aident dans ce sens.

## LA MOUSTACHE DE DREYFUS

Dreyfus ne se sera pas contenté de jeter la perturbation dans le sens moral de beaucoup de ses contemporains, voici qu'il trouble leur sens visuel.

Paris avait délégué à Rennes les plus perspicaces de ses reporters et les plus subtils de ses psychologues Ils ne parviennent à se mettre d'accord ni sur le caractère moral, ni sur le portrait physique de Dreyfus.

La couleur de sa moustache risque fort, notamment, de soulever de terribles conflits et d'âpres polémiques entre les historiens et les peintres de l'avenir.

De quelle couleur était la moustache du condamné de l'Ile du Diable, quand il comparut, le 7 août 1899, devant les juges du conseil de guerre ? Voilà un sujet de composition qui plongera en de cruelles perplexités les futurs candidats aux prix de Sorbonne ou d'Académie.

Voyons au hasard, dans les divers journaux, et voici comment est traitée et résolue cette question.

"L'Evénement :"

"Dreyfus est chauve, avec les cheveux tout blancs autour du crâne et la moustache noire."

"Le Journal :"

"Ses cheveux coupés ras, ont complétement blanchi. Toute grise la moustache."

"Le Rappel :"

"Le front est pansif, comme chargé de la pesanteur des souffrances accumulées pendant de si longues années ; la moustache, très fine, est restée colorée."

"La Petite Rupublipue :

Les cheveux coupés très ras sont tout blancs, par contre, la moustache commence seulement à grisonner."

"Le Temps :"

"Celui que j'ai vu passer degalonné, le jour de la parade d'exécution, je l'ai revu, droit et ferme, devant le colonel Jouaust, beau soldat à moustaches blanches."

Et enfin le "Figaro" dans son désir de prouver à sa clientèle multicolore qu'il est toujours aussi bien renseigné qu'impartial, recueille les impressions panachées de ses rédacteurs et pour ne pas contrarier ses lecteurs en fournit à chacun selon ses goûts.

A la première page, impression de Cornély :

"La moustache es restée rousse, mais les cheveux coupés militairement sont devenus blancs."

A la deuxième page, impression de G. Gripon :

"Figure osseuse, la lèvre estompée d'une petite moustache brune, les cheveux ras déjà grisonnants."

A la troisième page, impression d'un anonyme, serait-ce Chincholle ?

"Le corps semble amaigri, le visage est coloré, la moustache est grise."

Et voilà les contemporains et la postérité bien renseignés :

Noire,
Grise,
Colorée,
Grisonnante,
Rousse,
Brune,
Blanche,

Et maintenant, allez discuter avec les historins, si le beau Pâris avait les cheveux blonds et le grand Napoléon les yeux bleus.

Voici sept témoins qui tous ont vu et dévisagé Dreyfus, à dix pas, et ils fournissent sept opinions différentes sur la couleur de sa moustache.



Le rapport annuel de l'inspecteur des pénitenciers, au Canada, vient d'être publié ; il constate une augmentation du nombre des criminels. Lorsque l'année a commencé, il y avait 1,383 condamnés dans les établissements pénitentiaires ; à la fin de l'année, leur nombre était de 1,446. En prenant la moyenne quotidienne du nombre de condamnés enfermés dans ces établissements, on trouve : en 1894, 1,179 ; en 1895, 1,250 ; en 1896, 1,314 ; en 1897, 1,353 ; en 1898, 1,415, soit en cinq années une augmentation de 20 pour cent dans le nombre des gens condamnés pour crimes graves. Il est dit dans le rapport que la population du pays a augmenté pendant ces cinq années mais cette augmentation n'est pas en proportion de celle du nombre des condamnés. Sur les 1,446 détenus dans les pénitenciers, 926 sont célibataires. Au point de vue des habitudes d'intempérance, moins d'un tiers, soit 445, sont indiqués comme s'étant adonnés à la boisson ; 267 ne savent ni lire ni écrire, et 7 seulement n'appartiennent à aucune religion.

Le nombre des électeurs de la province est de 63,150.

Le Manitoba.

Mercredi. 13 Septembre 1899

### La Consécration au Sacré Cœur de Jésus.

Dimanche dernier, jour fixé par Monseigneur l'Archevèque de Saint-Boniface pour l'accomplissement de cette grande et touchante cérémonie, a eu lieu la consécration solennelle de notre paroisse et du diocèse au Divin Cœur de Jésus.

Cet acte a été accompli avec tout l'éclat de notre culte. Un Triduum de prières publiques, suivies de nombreuses communions, nous y avait préparés. Monseigneur l'Archevèque a luimême lu, un cierge à la main, l'acte de consécration, pendant que les fidèles s'unissaient de toute leur âme à cette pieuse récitation et aux sentiments qu'elle exprimait.

Dans sa paternelle sollicitude pour le monde et tous les intérêts qui s'y agitent, Sa Sainteté Léon XIII, en prescrivant cet acte solennel, disait :

"Une telle consécration apporte aussi aux états l'espoir d'une situation meilleure, car cet acte de piété peut établir ou raffermir les liens qui unissent naturellement les affaires publiques à Dieu. Dans ces derniers temps surtout, on a fait en sorte qu'un mûr s'élevât pour ainsi dire entre l'Eglise et la société civile. Dans la constitution et l'administration des Etats, on compte pour rien l'autorité de la juridiction sacrée et divine, et l'on cherche à obtenir que la religion n'ait aucun role dans la vie publique. Cette attitude aboutit presque à enlever au peuple la foi chrétienne."

Et le saint Pontife, poursuivant sa pensée, déplore "cette abondance de maux qui depuis longtemps sévissent dans le monde" par suite de l'orgueil du genre humain. "Il faut donc revenir," s'écrie-t-il, à Celui qui est "la voie, la vérité et la vie.... .. Il nous sera enfin permis de guérir tant de blessures, on verra renaitre avec toute justice l'espoir en l'antique autorité, les splendeurs de la foi reparaitrout, les glaives tomberont et les armes s'échapperont des mains lorsque tous les hommes accepteront l'empire du Christ et s'y soumettront avec joie, et quand "toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père."

Dans la modeste sphère où se meut notre œuvre, elle doit s'occuper des affaires publiques, et peut-être n'est-elle pas sans influence pour le bien ou pour le mal. Obéissant aux enseignements et aux exhortations du Vicaire de Jésus-Christ, nous associons notre journal à l'acte de foi qu'accomplissait la chrétienne population réunie dimanche dernier dans la cathédrale de Saint-Boniface. Nous demandons pour notre œuvre et nos travaux les bénédictions du Divin Cœur, plaçant en Lui nos espérances, Lui consacrant tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons, le suppliant de ne pas permettre que nous soyions jamais les artisans des maux déplorés par le Souverain Pontife, mais de faire en sorte que nos pensées et nos écrits tendent sans cesse à l'établissement du règne de Jésus-Christ dans la société.

### POLITIQUE DE VENGEANCE

Telle est la nouvelle invention. Elle est lancée par un collaborateur du "Temps," qui accourt, nous informe celui-ci, du Manitoba même, pour donner main forte à une cause mauvaise, en train de sombrer, heureusement ; tout ce trémoussement en est un nouvel indice.

Selon ce correspondant, réclamer nos droits, les réclamer jusqu'à vouloir renverser le gouvernement auquel nous devons nos lois de malheur, c'est tout simplement de la vengeance.—D'autres croiront que c'est de la justice, absolument comme lorsque les tribunaux condamnent un criminel.

Cette condamnation n'est pas un acte de vengeance de la part du tribunal, mais l'accomplissement d'un acte de justice qui doit profiter au coupable et à la société.

Ici, les coupables sont M. Greenway et ses collègues ; le peuple est le tribunal; celui-ci doit infliger la correction méritée. Non pas par vengeance, mais par esprit de justice, et pour manifester, par le recours mis à sa portée, sa désapprobation de la politique suivie à notre égard depuis dix ans, politique au sujet de laquelle, quoiqu'en dise le complaisant collaborateur, M. Greenway ne manifeste aucun remords.

Les bonnes intentions de M. Greenway, les voulez-vous connaître ? Lisez donc ses plus récentes déclarations : CE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT FAIRE ET VEUT FAIRE, C'EST DE CONFISQUER L'OCTROI LÉGISLATIF SI LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE CES ÉCOLES SONT VIOLÉS. LE GOUVERNEMENT CONSERVE AUJOURD'HUI LA MÊME ATTITUDE QUE CELLE QU'IL A TOUJOURS EUE DEPUIS LA PASSATION DE L'ACTE DES ÉCOLES PUBLIQUES.

Le collaborateur du "Temps" a bonne grâce après cela, de venir nous parler de la "récipiscence" du gouvernement Greenway.

Les bonnes dispositions du gouvernement Greenway et du parti libéral à notre égard, nous savons ce qu'en vaut l'aune.

M. Greenway et son parti faisaient des promesses aux électeurs de Saint-François-Xavier quand il s'agissait de battre M. Burke ; ils en faisaient de nouvelles à Mgr Taché peu de temps après. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'ils les violaient impudemment. Aux efforts qu'a fait le gouvernement conservateur à Ottawa pour obtenir le redressement de nos griefs, ils ont opposé les plus grandes résistances.

Quand le "Bill" réparateur a été devant les chambres, le parti libéral s'en est déclaré l'adversaire.

Dans les élections de 1896, ce même parti et plusieurs de ses chefs ont fait de nouvelles promesses. Ils devaient au bout de six mois nous réhabiliter dans nos droits.

Au lieu de cela, ces mêmes chefs ont déclaré dans les chambres qu'ils nous abandonnaient à la merci de M. Greenway.

M. Greenway et ses collègues ont, de nouveau, fait preuve de perfidie dans les pourparlers amenés par les suggestions de ceux qui pensaient à un retour du gouvernement à des idées plus justes.

Du commencement à la fin, nous avons marché de déceptions en déceptions.

Après avoir exploité pour des fins politiques cette question scolaire pendant dix ans, on veut encore aujourd'hui s'en servir pour les mêmes fins. On veut encore une fois amadouer le vote catholique et français en calomniant les adversaires de M. Greenway et en s'efforçant de remettre celui-ci en bonne posture.

Les déceptions du passé nous sont des leçons pour l'avenir. Nous ne donnerons pas à M. Greenway une confiance qu'il ne mérite point. Comme le dit le "Pionnier" dans l'article que nous citons plus loin, "on ne gagne rien à baiser la main qui frappe ni à lécher les bottes d'un tyran."

Nous ne sommes pas pour la politique de vengeance, mais nous ne sommes pas davantage pour la politique de l'aplatissement à laquelle nous convie le colaborateur du "Temps."

C'est un poseur que ce collaborateur. En des sentences mélodramatiques, il prétend faire acte de justicier. Il parle de rétribution et des jugements de l'histoire.

Ah oui! l'histoire s'écrira, impartiale, juste, débarassée des passions et des calculs présents. Tel qui peut-être lance aujourd'hui l'insulte à son aise à l'abri d'un paravent quelconque sera marqué du signe qu'il veut infliger aux autres.

De la vengeance et de la rancune, il y en a plus dans l'article du fatidique collaborateur que dans toute notre politique S'il en était exempt, pourquoi viendrait-il nous parler de créche et d'autres choses semblables.

Si nous voulions user des mêmes procédés de polémique, nous pourrions facilement lui retorquer ses arguments et lui dire : "Mais vous et les vôtres, c'est donc parceque vous êtes à la crèche, et que vous craignez de la perdre que vous soutenez M. Greenway." Mon Dieu ! si le collaborateur voulait ôter son masque et donner son nom, le public pourrait juger s'il a bien raison d'exhaler ses humeurs avec autant de dédain pour les autres.

Tout en causant avec son collaborateur, nous avons oublié le "Temps."

Il suffira de dire à celui-ci que s'il voulait nous lire plus attentivement, il trouverait des réponses à toutes ses questions. Ainsi, nous disions l'autre jour que tout en agissant de concert avec M. Macdonald, nous restions indépendant de lui et réservions notre action future.

Nous n'identifions pas notre cause avec celle de M. Macdonald. Il a ses raisons de combattre M. Greenway; nous avons les nôtres; nous faisons la guerre ensemble, espérant de cette lutte des avantages publics importants. Voilà tout. Et voilà qui établit aussi notre indépendance à l'égard de tons les groupes politiques.

### UNE GRAVE QUESTION

Une importante et grave nouvelle circulait la semaine dernière dans le monde agricole et commercial. Les compagnies de navigation sur les grands lacs auraient relevé les taux du transport des grains de quatre ou cinq cents par minot. Cette augmentation du tarif affecterait aussi le transport du bois de construction et du charbon.

Il est vrai qu'on annonçait, en même temps, que cette crise, due à l'encombrement du minérai en voie d'expédition, ne serait que temporaire. Mais il n'en reste pas moins vrai que l'inconvénient existe aujourd'hui et qu'il peut reparaître a un autre moment, en supposant qu'il disparaitrait prochainement.

Cet état de choses est grave pour tous les producteurs de l'Ouest. On conçoit facilement, en effet, combien il leur importe de pouvoir compter sur des taux de transport stables et réduits. Eu égard à l'énorme quantité de grains qui sort de nos plaines, un centin par minot de bénéfice, opéré sur le transport, représente pour l'Ouest des sommes considérables. Il n'est donc pas étonnant que les questions de transport puissent exciter ici un intérêt prépondérant. Le succès de l'ouest canadien dépend des facilités qu'il aura d'atteindre la mer et d'expédier ses produits.

Il y a plusieurs entreprises sur le tapis. Le Pacifique Canadien parle de doubler sa voie; les promoteurs du chemin de la Baie d'Hudson n'ont pas abandonné leurs projets; messieurs McKenzie et Mann sont à construire les premiers chainons d'un second chemin transcontinental ; le Grand Nord, dans Québec, pourrait se souder au Parry Sound, d'Ontario, s'étendre jusqu'au Manitoba, et se prolonger jusqu'aux Montagnes Rocheuses, d'où ce réseau ne tarderait pas à s'élancer, à travers la Colombie, jusqu'à l'Océan Pacifique. On peut s'attendre dans les dix ou quinze années qui vont suivre à un développement merveilleux de nos voies de communication.

Mais au milieu de toutes ces entreprises il en est une qui semble s'imposer à la prompte attention du public et de nos gouvernements ; c'est la canalisation de l'Outaouais depuis Montréal, en remontant, jusqu'à la Baie Georgienne. La réalisation de cette entreprise ouvrirait une route fluviale non interrompue depuis le Fort William et Port Arthur jusqu'à Montréal, Québec et tous les ports océaniques des deux cotés de l'Atlantique. Ce serait la plus belle route du monde.

Pour nous, habitants de l'Ouest, elle aurait des avantages inappréciables.

Elle abrègerait de 350 milles le parcours à suivre par nos produits dans leur mouvement d'exportation.

Une flottille commerciale proportionnée aux besoins de l'Ouest serait infailliblement créée.

Etant plus courte et nous dispensant des transbordements, le tarif du transport serait réduit au minimum.

Ce serait une route canadienne, et par elle nous serions affranchis de toute dépendance à l'égard des routes américaines. Ce qui se passe aujourd'hui nous révèle toute l'importance de ce point. Si nous avions en ce moment notre route d'Ottawa, les compagnies de navigation des grands lacs, qui vont prélever sur la recette de nos produits un si beau percentage par le relèvement de leur tarif, seraient mises en échec par la concurrence que leur offrirait cette route.

Une compagnie est déjà formée pour l'exécution de cette entreprise.

Nous espérons que l'intelligence et l'énergie de M. McLeod, Stewart d'Ottawa, qui, dans ces dernières années, en a fait son œuvre, la feront réussir bientôt. Que le gouvernement consente à l'aider, comme il à aidé tant de compagnies de chemins de fer, et elle se fera. Nos récoltes seront alors beaucoup plus rénumétrices.

### L'AUGMENTATION DES DEPENSES ET DE LA DETTE PUBLIQUE

Défendant le gouvernement d'Ottawa contre l'augmentation des dépenses, le "Globe" dit que cette augmentation se justifie par l'accroissement de la prospérité.

Notons d'abord l'aveu du "Globe": il y a augmentation de la dette et des dépenses, puisqu'il entreprend de la justifier.

Maintenant nous répondons au "Globe" que les extravagancés ne sont pas plus justifiables en temps de prospérité qu'en d'autres temps. Car, c'est le peuple qui, en fin de compte, est obligé de payer.

Cette prospérité n'est pas due au gouvernement actuel. Mais elle est due principalement à des causes extérieures, telles que l'abondance des récoltes, l'accélération du mouvement commercial dans le monde entier, la découverte des mines, etc., etc. C'est une vague de prospérité qui passe dans le monde entier et dont nous nous sentons comme nous les autres.

Qui nous dit que cette prospérité durera toujours?

Ne sommes-nous pas plutôt certains que des jours sombres et difficiles reviendront plus vite que nous ne voudrons?

Ces choses sont comme le temps. Le beau et le mauvais se succèdent alternativement.

Si l'on n'a pas eu la précaution de se prémunir d'un abri contre le mauvais temps, l'on en souffre alors. De même, si l'on n'a pas eu le soin, dans la prospérité, de mettre quelque chose de côté pour les jours de détresse, la misère en est souvent la conséquence.

De même, encore quand on contracte des dettes dans le temps de la prospérité, il faut les payer dans les temps durs.

C'est ce qui arrivera au pays par suite de la prodigalité gouvernementale.

En surchargeant aujourd'hui démesurément le crédit public, le gouvernement hâte la naissance des crises financières et en prépare l'intensité et les désastres.

### DREYFUS CONDAMNE

Le capitaine Alfred Dreyfus, qu'un tribunal militaire en 1894, avait trouvé coupable de trahison envers la France, vient d'être condamné de nouveau par un tribunal du même genre. Il devra passer dix années en prison; d'aucuns lui tiennent déjà compte du temps qu'il a passé à l'Ile du Diable et portent à cinq ans la durée probable de ladétention qu'il devra subir.

Devant ce verdict, rendu par des hommes d'honneur et dont la compétence est hors de conteste, tout bon Français devra s'incliner. Les renseignements que le télégraphe nous transmet semblent indiquer que déjà la joie bruyante des uns et l'amer désappointement des autres prennent un caractère plus calme et que malgré les efforts des meneurs, la France goûtera un repos bienfaisant après cette effrayante agitation. Encore quelques semaines de malaise et tout sera probablement fini.

Fait regrettable mais non surprenant, quelques pays accueillent avec mécontentement et même avec mépris la décision de la cour martiale de Rennes. Ces articles écrits sur le ton de la colère, ces propos tenus sur le ton du dépit ont leur cause toute trouvée: puisque manifestement le crime avait été commis, la réhabilitation de Dreyfus voulait dire la culpabilité des chefs militaires de la France. Et les chefs militaires coupables, c'était la nation française entachée d'ignominie.

Voyez-vous la satisfaction méchante des nations rivales devant un pareil naufrage d'honneur? La presse anglaise surtout s'emporte. Nos confrères anglais du Canada, de Winnipeg même, pour ne pas franchir beaucoup d'espace, ont fait entendre des paroles regrettables.

Ils ont cru trop facilement aux fragments de témoignages que leur a transmis le télégraphe, fragments taillés dans l'imagination des agences de nouvelles et dénaturées selon les goûts que l'on voulait servir. En effet, ceux qui, dans notre pays n'ont lu de ce procès célèbre que que les dépêches publiées par la presse peuvent être convaincus qu'ils ne sont aucunement au courant des témoignages qui ont été entendus. Ces agences de nouvelles, pour la plupart hostiles à la France et soudoyées par les amis de Dreyfus, n'ont laissé passer que ce qui pouvait attirer des sympathies à celui-ci. Ce qui explique un peu les imprécations avec lesquelles le verdict est accueilli, mais ne les justifie point.

Heureusement la France n'écoutera pas les propos intempestifs et inconvenants qui lui arrivent de l'étranger. Elle sait maintenant que son armée est toujours aussi droite que vaillante et que les chefs qui la commandent sont honnêtes autant que dévoués. Cela lui suffit. Hormis une petite et tapageuse phalange, la nation française accueille comme il convient le verdict de samedi. Et les pays étrangers doivent estimer assez haut le sens moral de la France pour ne pas juger qu'elle a failli à la justice et à l'honneur dans l'affaire Dreyfus.

### SA GRANDEUR MGR BRUCHESI

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et son vicaire général, Mgr Racicot, sont ici depuis samedi, en visite chez Mgr l'archevêque de Saint-Boniface. Ils continueront demain leur route vers la Colombie Anglaise.

Mgr Bruchési et Mgr Langevin sont deux amis d'enfance, ils ont étudié et grandi ensemble; plus tard, et à de courtes intervalles, les deux amis furent sacrés évêques en présence l'un de l'autre. C'est dire combien cette visite est réciproquement agréable.

Quand à notre population, la présence des illustres personnages de l'est lui cause un plaisir très vif en même temps qu'elle l'honore beaucoup. Ainsi que l'indique suffisamment un programme que nous publions plus bas, les cérémonies religieuses à la cathédrale, dans nos maisons d'éducation et de charité, les réceptions de toutes sortes se succédent sans interruption depuis samedi.

Nous voulons surtout mentionner la grand messe pontificale de dimanche dernier à la cathédrale. Sa Grandeur Mgr Bruchési a bien voulu y donner le sermon Encore que nous ayons fort admiré la grâce de cette parole éloquente et facile, nous avons avons surtout apprécié les sentiments dont elle était l'expression.

L'archevêque de Montréal nous a dit qu'il se souvenait de l'amitié profonde qui avait existé autrefois entre Mgr Lartigne et Mgr Provencher, entre Mgr Bourget et Mgr Taché. Puisque Dieu a voulu que les titulaires actuels des deux sièges épiscopaux fussent des amis de vieille date, c'est que, dit-il, Dieu veut une union toute spéciale entre les diocèses de Montréal et de Saint-Boniface.

Après le sermon, eut lieu la consécration solennelle du diocèse au Sacré Cœur. Nous en parlons ailleurs.

Du chant avait été préparé pour la circonstance. M. Salé, l'organiste, et M. Ernest Lévêque, maitre de chapelle, surtout doivent être félicités.

Voici le programme suivi pendant le séjour à Saint-Boniface, de Mgr Bruchési et de Mgr Racicot:

Messes de Mgr Bruchési:—Dimanche, messe pontificale à la cathédrale; lundi, à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité; mardi, au couvent des RR. SS de Jésus-Marie, de Winnipeg, et réception à 9 heures; mercredi, au collège de Saint-Boniface.

Messes de Mgr Racicot:—Dimanche, au couvent des RR. SS. de Jésus-Marie, de Winnipeg ; lundi, à la Maison Vicariale; mardi, chez les RR. SS. de Miséricorde, à Winnipeg ; mercredi, au couvent des RR. SS. de Jésus-Marie, à Saint-Boniface.

Diners:—Samedi soir, chez Son Honneur le Juge Prud'homme; dimanche midi, à l'Hôpital de Saint-Boniface ; dimanche soir, chez le R. M Cherrier ; lundi matin, chez les RR. SS. de la Maison Vicariale ; lundi midi, chez Mgr Ritchot, à Saint-Norbert; lundi soir, chez l'Hon. Juge Dubuc; mardi midi, à l'archevêché, et à 3 hrs, visite à l'Ecole Industrielle; mardi soir, chez M. S. A. D. Bertrand; mercredi midi, à Sainte-Marie de Winnipeg ; mercredi soir, diner donné à l'Hospice Taché par les dames de l'Apostolat de la Prière, servi par les zélatrices ; ensuite réception publique au palais archiépiscopal, et réunion publique des Forestiers Catholiques au Unity Hall Winnipeg.

M. Vaillant, chanoine de la cathédrale de Montréal, est arrivé hier matin à Saint-Boniface. Il accompagnera Mgr Bruchési à la Colombie Anglaise pendant que Mgr Racicot retournera à Montréal.

L'Hon. Juge Dubuc est revenu samedi dernier des vacances qu'il a prises dans la province de Québec. M. le juge a fait le voyage de Montréal à Winnipeg en compagnie de Mgr l'archevêque de Montréal et de Mgr Racicot.

## AU MANITOBA

Sous ce titre le "Pionner," de Sherbroobe, fait les observations suivantes dans lesquelles nous concourons pleinement :

Notre confrère du "Temps," d'Ottawa, publie une longue communication qui lui est adressée du Manitoba et dans laquelle le "Pionnier" est blâmé parce qu'il s'est permis de conseiller à nos compatriotes de voter contre Greenway.

L'auteur admet, comme nous, que Greenway s'est rendu criminellement coupable envers nos frères de là-bas ; mais il pense que ces derniers doivent oublier leurs griefs et se rendre au scrutin sans songer à l'injustice dont ils sont victimes depuis des années.

Il trouve que nous avons tort de pousser les nôtres à la "vengeance."

Libre à notre contradicteur de chercher un sentiment de vengeance, là où nous ne verrions qu'une attitude digne et honorable.

Les minorités n'ont qu'un moyen de se faire respecter, c'est de montrer qu'elles se respectent elles-mêmes et qu'elles ressentent les injures qu'on leur fait.

On ne gagne rien à baiser la main qui frappe injustement, ni à lécher les bottes d'un tyran.

Pauvres compatriotes du Manitoba ! Ils sont victimes de la plus honteuse persécution, leurs droits sont foulés aux pieds, ils sont entourés d'éléments qui veulent les anéantir et, cependant, la discorde menace de régner en maîtresse parmi eux. Il est vrai qu'il faut tenir compte des tiraillements de la politique pour expliquer et excuser ce manque d'esprit de corps chez un groupe si faible, si menacé ; mais il n'en est pas moins permis de gémir sur une telle absense de discipline.

Quelle différence avec l'attitude que nous constatons chez la minorité anglaise de la province de Québec.

Ici, la minorite est traitée loyalement et obtient pleine justice de la part de toutes les autorités constituées. Et, pourtant, ses membres savent s'unir comme un seul homme chaque fois qu'il se produit l'ombre du moindre conflit.

Si le gouvernement de Québec portait la plus légère atteinte aux droits acquis par notre minorité anglaise, elle n'aurait qu'une voix pour prostester ! à la première élection qui se produirait, son vote serait unanimement donné contre les hommes qui auraient porté une main sacrilège sur ces pérogatives.

Les politiciens auraient beau ergoter, chercher à créer une diversion pour sauver leurs petits intérêts, il n'y aurait qu'une masse compacte auteur du scrutin pour dénoncer l'intolérance et la persécution.

La minorité du Manitoba pourrait étudier avec grand profit les méthodes suivies par la minorité de Quédec.

## LA QUESTION DES ÉCOLES

Nous trouvons dans le "Trifluvien" l'éloquent et vigoureux article qui suit :

Nous publions en première page un article important que nous reproduisons du notre sympathique contrère du "Manitoba," le vaillant champion des droits des nôtres dans la province de l'ouest. Les responsabilités historiques y sont clairement établies, et on verra comment M. Laurier et les siens, par leur lâche abandon, tranchons le mot, par la trahison qui résulte de leur complicité avec les sectaires, avec les pires ennemis du nom français et catholique, nous ont empêchés de cueillir les fruits de la victoire qui, un instant, s'était abritée sous nos drapeaux.

Le sombre drame nous semble d'hier. Il est de ceux qu'on n'oublie pas. Il nous serait, du, reste, difficile de l'oublier, quand nous nous débattons toujours sous l'étreinte des tristes conséquences qu'il a eues pour nous, et qu'il menace de se perpétuer tant que des hommes d'Etat dignes de ce nom n'auront pas remplacé les gouvernants sans justice, sans patriotisme et sans principes qui, depuis trois ans, sont la plaie du pays. Ceux-ci n'ont pas trop de concentrer toute leur attention sur la seule boussole qui puisse guider des esprits de leur trempe, celle des fourberies, des fraudes et des misérables calculs qui peuvent pour un temps détourner de leurs têtes les foudres vengeresses.

Qu'ont-ils fait pour règler la question, importante entre toutes, qui leur pesait de tout le poids de la défaite qu'ils avaient infligée au droit ? Ah ! ce qu'ils ont fait ! Ils ont tenu un conciliabule avec les persécuteurs, d'où est sortie une monstruosité qui n'est pas le droit, qui n'est pas la justice, qui n'est pas la liberté, et qui représente tout cela moins bien qu'une marâtre ne tient la place d'une mère de famille. Et depuis ce temps ils dorment !......

Ile dorment, après s'être arrangés pour ne pas être troublés dans leur sommeils, sourds à tous les sentiments élevés qui font du privilège de gouverner, c'est-à-dire de distribuer la justice, une servitude chrétienne. Ils dorment, n'osant remuer, de peur de rouler à droite ou à gauche, et tenus en place par le merveilleux jeu d'équilibre qui leur a permis de flatter toutes les passions.

..................................................

Ils dorment !...sans un soubresaut, sans un tressaillement nerveux ! Leur âme, fermée au remords, ne leur permet pas de voir en un cauchemar troublant le mal qu'ils ont fait et qui demeure, ou, tout ressort moral détendu, leur permet de le voir sans en être émus. Après tout, qu'est-ce que des âmes d'enfants? Et à quel titre cela interviendrait-il dans les calculs de leur politique ?

## CONGRÈS À L'EXPOSITION DE PARIS.

A l'occasion de l'Exposition universelle de Paris de l'an prochain, le Centre fédératif du Crédit populaire en France a résolu de tenir un grand congrès international.

Tous ceux qui, dans le monde entier, s'intéressent aux questions concernant le relèvement et l'amélioration des masses populaires par l'épargne et le crédit bien ordonné, seront représentés à cette réunion plénière des personnages les plus considérables que les principaux pays d'Europe comptent dans les rangs des lutteurs favorables à cette cause éminemment sociale.

Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Alponse Desjardins, de Lévis, a été nommé membre du comité étranger de ce Congrès dans lequel figureront entre autres M. Luigi Luzzati, président général de l'Association des banques populaires d'Italie, et tout récemment encore, Ministre des Finances de ce royaume, plusieurs des sommités financières d'Allemagne etc., M. Eugène Rostand, l'un des banquiers les plus distingués de France et aussi l'un des apôtres les plus brillants de la réforme sociale, école LePlay.

M. Desjardins représente la Confédération canadienne dans le comité chargé d'élaborer le programme des travaux de ce Congrès. C'est avec le plus profond plaisir qu'il recevra et communiquera toutes suggestions et études destinées à rendre plus efficaces et plus pratiques de même qu'à éclairer davantage les résolutions prises par le Congrès.

Membre de plusieurs sociétés de France vouées spécialement à l'étude des problèmes sociaux, notre compatriote a mérité cette haute distinction de la part de ses collègues de notre ancienne mère-patrie par le vif intérêt qu'il a manifesté depuis nombre d'années pour ces études pleines d'actualité, et nous sommes heureux de lui offrir nos félicitations les plus cordiales.

## DANS LE MONDE RELIGIEUX

Sa Grandeur Mgr Langevin bénira la nouvelle église de Morden dimanche prochain.

On est actuellement à faire construire un nouveau presbytère aux prêtres qui desservent l'église du Portage du Rat.

Dom Benoit, supérieur des chanoines réguliers à Notre Dame de Lourdes, est parti hier pour un voyage dans la province de Québec.

Dimanche dernier, le R. P. Tourangeau, S. J., a donné le sermon de circonstance à Letellier, à l'occasion de la consécration au Sacré Cœur de Jésus. Le R. P. Lebel, S. J., remplissait le même office à Sainte-Agathe.

Le R. P. Desmarais, O. M. I., est de retour du Klondyke depuis le semaine dernière.

M. l'abbé Edmond Grenier, curé de Saint-Grégoire, diocèse des Trois-Rivières visite en ce moment le R. P. Grenier S. J., au collège de Saint-Boniface.

Le R. P. Blais O. M. I., est de retour de l'est.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Lavigne, de Neche N. D., qui était malade à l'Hôpital de Saint-Boniface est en pleine convalescence.

## DANS LE MONDE POLITIQUE

Sir Mackenzie Bowell, leader conservateur au sénat, est passé ici jeudi, en route pour la côte du Pacifique.

***

Le gouvernement fédéral vient d'augmenter le salaire de plusieurs de ses employés au Yukon.

***

M. W. W. B. McInnes, député libéral de Vancouver aux communes, a décidé d'abandonner son mandat, parce qu'il prétend que le gouvernement n'a pas rempli ses promesses et répondu à l'attente de ses amis.

***

La Tribune, journal libéral de Winnipeg, continue toujours à critiquer l'administration fédérale.

***

On fait ces jours-ci promener dans la Colembie Anglaise une pétition demandant la démission du lieutenant - gouverneur McInnes. On l'accuse de "népotisme!"

***

M. Greenway est en voyage dans l'est.

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les nouvelles constructions à l'archevêché s'élèvent rapidement.

—On calcule que 30,000 nouveaux colons se sont établis au Manitoba depuis le 1er janvier.

—Il y aura probablement une exposition de légumes au marché de Winnipeg, cet automne.

—On a abattu l'autre jour à Elm Park un gros arbre qui, suivant des connaisseurs n'avait pas moins de 160 ans.

—Nous avons reçu une correspondance qui ne manquera certes pas d'intérêt. Elle verra le jour la semaine prochaine.

—M. Z. Lépine, de Saint-Norbert, est mort la semaine dernière à l'hôpital de Saint-Boniface. Il laisse une femme et quatre enfants.

—Le C. P. R. a 6,200 chars employés au transport du grain dans l'ouest canadien; de ce nombre 3,000 sont exclusivement pour le blé.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la nouvelle machine dont la vignette apparait au haut de la troisième page de notre journal.



## MARIAGE

Hier matin, mardi, M. Alexandre LaRivière, fils de l'Hon. A. A. C. LaRivière, M. P., s'unissait par les liens du mariage à Mademoiselle Réséda Bédard, fille de M. J. Bédard, de cette ville.

Le mariage fut béni par Sa Grandeur Monseigneur Langevin, dans la chapelle de l'archevêché.

La mariée était accompagnée de sa sœur, Mademoiselle A. Bédard, et le marié de M. A. J. H. Dubuc, avocat.

Après la cérémonie les invités se rendirent à la résidence de M. Bédard, où un déjeûner magnifique fut servi.

L'heureux couple est parti le même jour pour Détroit Lake, Etats-Unis, pour y passer sa lune de miel.

M. et Madame LaRivière ont reçu un grand nombre de riches cadeaux,parmi lesqnels nous mentionnons un joli sevice à thé en argent, qui leur fut présenté par les amis de M. LaRivière la veille de son mariage, en même temps qu'ils enterraient sa vie de garçon au milieu de chants et de discours variés.

Nous sommes heureux de présenter ici à M. et Madame LaRivière, l'expression de nos vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité dans le nouvel état qu'ils viennent d'embrasser.

## PERSONNEL

L'Hon. Juge Killam est parti samedi pour un voyage dans les provinces maritimes.

M. Arthur Lévêque, du Portage du Rat, employé au Département des Sauvages, était ici jeudi.

M. A. Julien, fils de M. Athanase Julien, autrefois de Saint-Norbert et maintenant propriétaire de riches mines à Rossland, C. A., est arrivé ici ces jours derniers pour étudier au Business College.

M. Antonin Dubuc, fils de l'honorable juge Dubuc et M. Joseph Pr l'homme, fils de l'honorable juge Prud'homme, partent ce soir pour Montréal, où ils vont étudier la philosoqhie sous les Sulpiciens.



THE ST. JEAN BAPTISTE GRIST MILL & ELEVATOR CO'Y LIMITED.

Avis est par les présentes donné aux actionnaires de la Cie The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Coy Ld. qu'une assemblée générale de la dite compagnie aura lieu vendredi le 29e jour du mois de septembre, 1899, au Bureau du Secrétaire-Trésorier, à Saint-Jean-Baptiste, à trois heures P. M., pour recevoir les comptes des directeurs et élire un nouveau Bureau de direction pour l'année suivante.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

28 août, 1899.

## FAIBLE ET NERVEUSE

**L'état d'une jeune demoiselle de Welland**

*Sujette à de fréquents maux de tête, était pâle et émaciée et sa faiblesse était telle qu'elle pouvait à peine marcher.*

De la "Tribune," Welland, Ont.:

Mlle Hattie Archer, de Welland, une estimable jeune demoiselle qui avait des connaissances très étendues parmi un grand nombre de citoyens de la ville, a ce qui suit à dire au sujet des vertus des Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles:—Dans l'automne de 1897 je tombai très malade. J'étais nerveuse, faible et débile. A cette époque la moindre surexcitation me fatiguait beaucoup. Mon appétit était pauvre et j'étais en proie à de fréquents maux de tête. J'empirai graduellement jusqu'à ce que ma faiblesse fût si grande que je pouvais à peine marcher dans la maison. J'étais très pâle et émaciée et finalement je devins d'une incapacité complete. Divers remèdes furent essayés, mais ne donnèrent aucun résultat. Plus tard je fus soignée par deux médecins, les meilleurs de la ville. L'un disait que mon sang était pauvre et aqueux. Je suivis ses avis pendant quelque temps mais sans constater d'amélioration. Alors le second médecin fut appelé et il déclara qu'il ne pouvait me secourir, mais après avoir essayé fidèlement ses remèdes sans en retirer bénéfices, je l'abandonnai et me résignai à ne jamais revenir à la santé. Ma grand'mère lisait beaucoup dans le temps tout ce qui concernait les Pilules Roses du Dr Williams et me persuada de les essayer. C'était vers le mois de janvier 1899. Dès les premiers essais les effets furent réellement merveilleux, surpassant tout ce à quoi s'attendaient mes amis. Après en avoir pris cinq boites, je pouvais supporter plus de fatigue que je n'avais pu le faire pendant les deux années précèdentes. Je gagnais de la chair admirablement; je pouvais prendre ma nourriture avec satisfaction et je me sentais de nouveau joyeuse, en santé et forte. Je dirai toujours que le changement est dû aux Pilules Roses du Dr Williams. J'espère que mon témoignage sera profitable aux autres filles affligées comme moi.

L'expérience des années a démontré qu'il n'y a absolument aucune maladie à l'état vicié du sang ou à l'épuisement des nerfs que les Pilules du Dr Williams ne puissent guérir promptement, et ceux qui souffrent de maux semblables s'éviteraient bien des misères et épargneraient de l'argent en recourant promptement à ce traitement. Ayez chaque fois, les véritables Pilules Roses et ne laissez pas convaincre d'accepter des imitations ou quelqu'autre remède d'un marchand qui pour l'amour d'un profit plus grand pour lui-même, vous dira que "c'est aussi bon" Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand les autres remèdes échouent

## DE PAR LE MONDE

L'emblème de chaque nation: A Athènes la violette; au Canada, la feuille d'érable; en Egypte, le lotus; en Angleterre; la rose; en France, le lis; puis la violette au temps des Napoléons à Florence, le lis; en Allemagne, la fleur du mais; en Irlande, le trèfle: en Prusse, le tilleul: en Ecosse, le chardon; en Espagne, la grenade; en Saxe, le mignonnette; dans les pays de Galles, la feuille de noyer.

Berlin—A l'occasion du dévoilement d'une statue élevée à la mémoire des morts du régiment de la première garde, sur le champ de bataille de Saint-Privat, aux alentours de Metz, Sa Majesté l'empereur Guillaume a adressé les paroles suivantes:

"Les reliefs de ce monument different de ceux qui sont ordinairement élevés sur les champs de bataille. Un archange vêtu d'une cotte de mailles, calme et impassible, s'appuie sur une épée ornée de l'orgueilleuse devise du régiment "Semper valis."

Je désire que la signification de cette devise soit généralement connue. Ce monument s'élève sur ce champ de bataille sanglants, comme le gardien des braves soldats des deux armées française et allemande, qui succombèrent ici. Car les soldats français qui ont trouvé une mort glorieuse à Saint-Privat, combattirent aussi bravement et héroiquement pour leur empereur et leur patrie. Lorsque nos drapeaux en deuil, salueront cette statue de bronze et flotteront tristement sur la tombe de nos chers camarades, puissent-ils couvrir de leurs plis chéris la tombe de nos adversaires et murmurer que nous nous attristons au souvenir de leur morts glorieux.

Rendons grâce à Dieu vers lequel se tournent nos regards pour les faveurs qu'il a versés si librement sur notre illustre empereur et rappelons-nous que les âmes des innombrables héros qui se sont disputés la victoire, se penchent vers nous aujourd'hui, du séjour bienheureux où ils planent, autour du trône du juge suprème pour s'unir dans la même pensée d'une paix éternelle.

L'empereur a fortement appuyé sur les mots "français et allemands" et "les soldats des deux armees."

Ces paroles portent à croire que l'empereur Guillaume cherche de plus en plus à se rapprocher de la France.

## Chronique de la Province

(De nos correspondants particulers)

### LA SALLE

Le 23 août, la mort enlevait à notre paroisse le plus ancien de ses colons dans la personne de M. Amable Gaudry. Le regretté défunt avait 73 ans.

Il était père de M. Amable Gaudry, de Saint-Jean-Baptiste; de M. Léon Gaudry, du Dakota; de M. André Gaudry, du Nord-Ouest, et de Louis, Octave et Modeste Gaudry.

Les funérailles ont eu lieu le 26 août. Tous ses enfants y assistaient.

Les porteurs étaient messieurs: James Cotton, J.-B. Courchène, T. Ogg., J. Gaudette. P. Dumas et A. Lalonde.

### FANNYSTELLE

Mgr l'Archevêque vient de nous faire l'honneur d'une visite. Sa Grandeur a manifesté toute sa satisfaction de voir Fannystelle si prospère. Au cours de sa visite, Mgr Langevin a administré le sacrement de la Confirmation à 40 enfants. La cérémonie a été des plus imposantes.

—L'immigration que nous avons eue au printemps nous a fait du bien et a jeté une nouvelle animation sur le village. Nos récoltes sont bonnes, de sorte que tout marche ici comme sur des roulettes.

—Melle Yvonne de la Giclais vient de partir pour un voyage dans sa famille en France.

### LORETTE

—Des nouvelles reçues récemment du Klondyke nous ont appris que notre coparoissien, M. Georges Leclanc réussissait très bien dans les régions aurifères. Dans une lettre que ce monsieur écrivait à sa famille, il l'informait, qu'il lui avait fallu creuser 26 puits avant de trouver de l'or. Il s'est au travail avec le courage qu'on lui connait; il a déployé de l'énergie et de la prévoyance et il espère que les choses iront de mieux en mieux. M Leclanc est en excellente santé; comme preuve tangible de son succès, il a envoyé deux roudelettes sommes d'argent à sa famille.

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Il y aura changement d'horaire sur M. & N. W. R. d'ici à 7 ou 8 jours.

—La commission des sauvages dans le nord, a eu à traiter avec 1,200 de ces derniers,

—L'hòpital général du Portage la Prairie a été ouvert vendredi avec cérémonies d'usage.

—900 paquets de cigarettes ont été saisis dans un magasin de McLeod, pour contrefaçon.

—Le prix du combustible, bois ou charbon, s'annouce comme devant être élevé, cet hiver.

—Le dernier numéro de la Revue Canadienne contient la première partie d'un historique de l'Hôpital Général de Saint-Boniface. Cet écrit est anonyme.

—Anderson, l'auteur présumé de vol à la banque Molson, est toujours sous verrous à Winnipeg; personne ne parait disposé à lui fournir les fonds de caution nécessaires.

—Les Juifs viennent d'atteindre l'an 5660. Ceux de Winnipeg, comme ceux de partout, ont consacré deux jours, mardi et mercredi derniers, à célébrer le nouvel an.

—Les salles affectées aux bagages, dans les nouveaux quartiers du N. P. sont occupées depuis quelques jours. Les bureaux que l'on construit sont plus riches que les anciens.

—M. l'abbé Cherrier, vient de recevoir une lettre de Belgique, l'informant que les nouvelles cloches destinées à l'église de l'Immaculée Conception sont en route depuis le 28 août.

—La mort vient d'enlever à M. J. Benhart de Winnipeg. un enfant de deux ans et demi; l'enfant portait le nom de Joseph. Ses funérailles ont eu lieu au cimetière de Saint-Boniface.

—La température n'a jamais été aussi favorable à la coupe des récoltes qu'elle l'a été cette année. Le battage est commencé en beaucoup d'endroits, et le transport du blé se fait déjà activement.

—M. E. B. Eddy, grand industriel de Hull, qui a récemment visité l'ouest, croit que dans 25 ans, il y aura autant de monde à l'ouest du Portage du Rat qu'il y en a maintenant dans tout le Canada.

—Les élections des membres du Conseil des Jeux viennent d'avoir lieu au collège. Elles ont donné les résultats suivants: président genéral, M. H. Hogue; secréraire du conseil, M. E. Beaupré; président du base-bali, M. A. Bernier; prés. du billard, M. A. Magnan; prés. du jeu de paume, M. A. Sabourin; prés. du ballon, M. A. Guay; prés, du jeu de crosse, M. D. Collin; prés. des jeux intérieurs, M. Ls. Préalapra.

—Des visiteurs du pays de Galles sont au Manitoba et achèteront probablement d'ici à bientôt 100,000 acres de terrains pour y établir 500 Gallois.

—Si les nouvelles reçues sont exactes, la commission chargé au printemps de traiter avec les sauvages du Nord-Ouest, est en route pour Winnipeg.

—Les six ingénieurs employés par le gouvernement local sont présentement occupés dans différentes parties de la province où le département des travaux publics a jugé à propos de faire quelques améliorations.

—Un grand nombre de personnes croient que l'ouverture de la chasse aux poules de prairie et aux perdrix aura lieu le 15 septembre; tel n'est pas le cas cependant et cette chasse n'est permise qu'à partir du 1er octobre.



## COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 12 Sept. 1899.

| | $ cts. | | $ cts. |
|---|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 12 | à | 0 15 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à | 0 15 |
| Fromage | 0 10½ | à | 10¾ |
| Œufs frais, la doz | 0 00 | à | 15 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 00 | à | 0 00 |
| Patates, le minot | 0 75 | à | 0 80 |
| Navets, le minot | 0 20 | à | 0 30 |
| Carrottes, le minot | 0 40 | à | 0 45 |
| Panais, la lb | 0 02 | à | 0 00 |
| Betterave, le minot | 0 30 | à | 0 40 |
| Oignons, le minot | 0 90 | à | 1 00 |
| Choux, par douzaine | 0 25 | à | 0 60 |
| Oie, par lb | 0 00 | à | 0 12 |
| Canards, par lb | 0 00 | à | 0 12 |
| Dindes, par lb | 0 10 | à | 0 12 |
| Poulets, par lb | 0 08 | à | 0 10 |
| Paille, la tonne | 5 00 | à | 8 00 |
| Porc, abattu, par lb | 0 05 | à | 0 06 |
| Mouton, par lb | 0 07 | à | 0 08 |
| Veau, abattu, par lb | 0 08 | à | 0 09 |
| Veau, vif, par lb | 0 05 | à | 0 06 |
| Bœuf, par lb | 0 04 | à | 0 05 |
| **GRAINS.** | | | |
| Blé dur, par minot | 0 70½ | à | 71 |
| Avoine, par minot | 0 30 | à | 0 35 |
| Orge " | 0 35 | à | 0 38 |
| **FARINE.** | | | |
| Farine par 100 lbs, Roller Process | | | 1 95 |
| " Strong Baker | | | 1 70 |
| " Manitoba Baker | | | 1 50 |
| " Imperial Baker | | | 1 30 |
| " Supérieure XXXX | | | 1 05 |
| " Nestor | | | 90 |
| Gru, la tonne | | | 12 50 |
| Son, " | | | 9 50 |
| **BOIS ET CHARBON.** | | | |
| Tremble | 3 50 | à | 3 50 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 4 50 | à | 4 50 |
| Charbon dur | 8 50 | à | 8 50 |
| Charbon mou | 4 50 | à | 4 50 |
| **FOIN.** | | | |
| Foin de prairie, 1ère qual. | 5 00 | à | 6 00 |
| Foin pressé, par tonne | 5 50 | à | 6 50 |

























FEUILLETON DU *MANITOBA*.

## FILLE ADOPTIVE

No 37

Georges fit des difficultés pour se retirer Il lui tardait de donner à sa mère de plus amples explications sur les incidents de sa rupture avec Zoé et qui était de sa part une rupture definitive. Elle ne tint pas compte de son insistance et lui montra la porte de sa chambre en l'invitant à s'éloigner.

Gardella passa cette nuit dans la plus violente agitation. Tout était péril et tristesse autour d'elle. L'existence l'accablait. Involontairement elle pensait que la tombe doit avoir des douceurs pour ceux qui succombent sous le poids de sa vie. Elle était de ceux-là, malgré sa beauté et ses vingt ans.

Le lendemain, dans la matinée, Madame de Noirmont la fit appeler. Elle se rendit en tremblant à son appel. La grande dame l'attendait et dès qu'elle entendit le bruit de ses pas elle se leva. Son visage, d'ordinaire doux et bienveillant, avait une expression de dureté que Gardella ne lui connaissait pas.

A l'entrée de la jeune fille, ses yeux se fermèrent à demi et s'attachèrent dédaigneusement sur elle. Elle était debout accoudée au chambranle de la cheminée; elle aussi, demeura debout, pâle et émue.

"Voilà donc, commença la comtesse, comment tu as recompense ma confiance en toi,

—Je ne suis pas coupable, balbutia Gardella.

—N'ajoute pas le mensonge à l'hypocrisie."

Gardella avait tressailli comme sous une injure.

Elle regarda la comtesse. Celle-ci reprit.

"Ce mot est dur, s'il te blesse, tant mieux, il est mérité..."

Il y eut un silence. La comtesse continua:

"Si l'hypocrisie n'est pas l'épithète qui convient à ta conduite, trouves-en une autre. Je t'en ferai la concession, pourvu qu'elle en soit l'équivalent; car, il n'y a pas d'autre mot pour qualifier l'indignité d'une jeune fille qui désobeit et trompe la personne qui a autorité sur elle et à laquelle elle doit, si ce n'est des tendresses, des égards."

Gardella essaya de se disculper en racontant les faits dans toute leur vérité. Mais évidemment Madame de Noirmont l'accusait de parti pris. Georges n'avait pas omis un détail dans son récit, il avait été tout a la fois calme, précis et sincère. La comtesse le connaissait assez pour ne pas pouvoir en douter, aussi, pour interpréter son aveu contre Gardella, il fallait volontairement de la mauvaise foi.

"Tu as trahi ma confiance, répéta-t-elle, et je n'ai plus d'illusion sur ta sincérité En admettant, ce qui n'est pas possible, que les choses se soient passées comme tu le prétends, tu devais tout m'apprendre. Si tu as manqué à ce devoir, c'est que tu ne te sentais pas irréprochable

—Je vous jure, bonne amie."

Le front de la comtesse se plissa.

"D'abord je ne suis pas et je ne veux être la bonne amie d'une personne que j'ai cessé d'estimer."

Un flot de larmes remplit soudain les paupières de Gardella. Cependant elle ne pleura pas.

"Comment dois-je désormais vous appeler?" demanda-t-elle.

La grande dame se redressa et la toisant:

"Je suis la comtesse de Noirmont.

—Je vous jure, madame, dit alors l'orpheline d'une voix étranglée, je vous jure, sur la tombe de ma mère, où a eu lieu ma rencontre avec Georges, que je suis innocente de cette rencontre.

—En ce cas, pourquoi m'en as-tu fait un mystère?

—Je craignais...

—Tu craignais que ma surveillance ne devint gênante pour de nouveaux rendez-vous....

—Oh! vous supposez!

—Je suppose tout et j'en ai le droit à présent."

Gardella baissa la tête, ses yeux devinrent fixes, elle murmura comme répondant à une réflexion mentale.

"C'est trop! c'est trop!

—Trop de clairvoyance, n'est pas?

—Non Madame, ce n'est pas là ma pensée... L'injustice n'est pas de la clairvoyance. Vous êtes injuste en ce moment et j'avais droit à d'autres procédés de votre part.

—C'est vrai, ricena Madame de Noirmont, je m'oublie! c'est moi qui te dois de la reconnaissance pour les bienfaits que tu m'as prodigués dans les quinze années écoulées auprès de toi."

Cette fois Gardella ne dit pas que c'était trop, mais elle le sentit si profondément qu'elle eut comme un dégoût, au souvenir des bienfaits qu'on lui reprochait, et qu'on l'obligeait à trainer comme le forçat traine son boulet. Peut-être que la comtesse le comprit car, s'adoucissant, élle continua:

"Revenons à la question. Si tu as été innocente de la rencontre; si tu ne t'est pas prêtée à de nouveaux tête-à-tête; et si enfin tu as été vis-à-vis de Georges ce que j'ai exigé que tu fusses, pourquoi m'as-tu caché l'entretien que vous avez eu ensemble en plein air et eu risque d'être vus?"

Ce langage exagéré et brutal ne troubla pas Gardella.

"Je vous ai caché cet incident involontaire, parce que, prévenue par cette leçon, j'étais assurée qu'un fait de cette sorte ne se renouvellerait pas. Au reste, j'objecterai pour ma défense que Georges a la certitude de ne pas être aimé de moi. Vous m'avez reprochée d'être menteuse, eh bien, oui, madame, ce reproche est justifié; j'ai menti pour vous prouver ma reconnaissance jusqu'à vous donner plus que je n'ai reçu de vous. Vous m'avez nourrie, vous m'avez habillée... Vous m'avez gardée, et en échange, je vous ai fait le sacrifice de mon bonheur. Bien qu'aimant Georges, j'ai joué l'indifférence avec lui jusqu'à le désespérer et jusqu'à le jeter affolé aux pieds d'une femme qu'il ne feignait de me preférer que par dépit.

—Tu es aussi sûre que cela de son affection?

—C'est mon seul dédommagement dans ma misère.

—Voilà bien la preuve que ton sacrifice dont tu parle si haut, n'est pas réel. Il ne fallait pas seulement que Georges te préférât une rivale par dépit, il fallait arriver à lui causer assez de désespoir pour qu'il l'épousât par rancune.

—Sans les révélations de Mademoiselle de Phébade, Georges eut épousé Zoé!

—Je n'en ai pas la conviction et tu as la conviction contraire. Sois franche?

—Je le serai une fois de plus pour ne pas cesser de l'être avec vous. C'est vrai, je n'ai pas toujours eu cette conviction; cependant, un instant, mon cœur a faibli comme s'il allait cesser de battre. Ce fut le soir où, encore sous le coup de mes déclarations mensongères, Georges, pour s'en venger, a demandé la main de Mademoiselle Rocaresco. Dans ses yeux qui jusque là n'avaient brillé pour moi que de tendresse, j'ai lu tant de dédain que j'ai cru à l'indifférence et alors mon sacrifice a été aussi complet que vous exigiez qu'il le fut. J'ai suffisamment souffert pour savoir quel chiffre la reconnaissance peut atteindre quand les bienfaits se font payer. J'ai monté à ce moment jusyu'au sommet le plus haut de la gratitude."

La comtesse eut un petit rire railleur.

"Je suis bien aise que ta reconnaissance s'accoutume au vertige en escaladant les sommets, car il est possible que l'avenir lui réserve de nouvelles ascensions. En attendant, tu voudras bien ne rien changer à la règle de conduite que je t'ai tracée. Tout peut ne pas être fini entre mon fils et Mademoiselle Rocaresco. La malveillance a beau jeu dans la calomnie, et il n'y aurait rien de surprenant à ce que Zoé sortit indemne de l'épreuve, qui, à ta grande joie, l'accable."

Gardella se redressa et voulut nier. La comtesse l'arrêta.

"Ne proteste pas... j'ai remarqué ton sourire hier au soir lorsque George, railleur, a poussé le cri de la délivrance et je suis fixée sur tes sentiments à l'égard de Zoé. Dans le cas où la calomnie prendrait la gravité d'une médisance, et où il faudrait ratifier la rupture, cette circonstance ne te rapprochera nullement de Georges. Peut-être même te trouveras-tu en face de rivales plus redoutables que ne l'est celle-là. Donc cette prévision ne change rien à ta réserve envers lui, et, si l'occasion t'en est offerte, remonte sur les sommete (pour parler ton langage imagé) et ne crains pas d'être implacable. Tu as tout à y gagner. Si, par un malheur, que tu ne saurais apprécier dans ton état d'exaltation, Gontran de Saugru renonce à te donner son nom, je te préviens que tu auras à le déplorer. Assurément, après la révélation de ta rencontre avec Georges, un revirement de sa part est probable. Je t'engage à ne pas le souhaiter. La destinée s'est montrée généreuse envers toi, jusqu'a l'aveuglement, en t'envoyant un semblable parti... Il se pourrait, si tu le manques, que tu n'aies pas assez de larmes plus tard pour le pleurer. Quoi qu'il en soit, que Gontrand persiste ou non dans ses intentions, ne perds pas de vue que Georges doit continuer à te croire séparée de lui par des engagements, et le mieux serait d'être sincère en rendant, par un mariage, ces engagements supposés réels et indissolubles... A ce prix tu regagneras mon estime et ma tendresse..., à présent, retires-toi et fais prier Georges de venir ici."

En refermant sur elle la porte de la chambre de la comtesse, Gardella chancelait. Elle s'appuya contre le mur et y collant son front en feu, elle donna libre cour aux larmes qu'elle s'efforçait de retenir sous ses paupières et qui s'y étaient accumulées.

"Eh bien, non, non, mon Dieu! gémitelle à travers les sourds hoquets de ses sanglots étouffés, non, ce n'est pas le bonheur par mon mariage avec Georges, c'est la mort que je vous demande!"

Un bruit, venu de la chambre de Madame Noirmont, lui fit craindre que celle-ci ne parut. De plus, elle se rappela le message dont elle l'avait chargée. Elle essuya ses yeux et, pour en effacer plus vite la rougeur, elle souffla dans son mouchoir en fine baptiste et le posa sur ses paupières à diverses reprises, tout chaud et tout parfumé de son haleine. Lorsqu'il lui sembla, en se regardant dans la glace, qu'il ne restait plus sur son visage trace de ses pleurs, elle transmit l'ordre de la comtesse à un domestique et courut s'enfermer chez elle.

Georges, impatient de voir sa mère, ne se fit pas attendre.

*A Suivre*